

d'un emploi, s'il a consenti à l'accepter, son siège devient vacant, soit qu'il ait été réellement nommé à tel emploi ou non.

Nous savons qu'un honorable député siégeant dans la Chambre des Communes, il y a un grand nombre d'années, fut nommé chancelier de l'échiquier; qu'il accepta la charge; qu'avant que l'acceptation eût réellement lieu, Sa Majesté fut dans l'impossibilité de faire la nomination; mais néanmoins, on prétendit que le fait d'avoir accepté la charge rendait son siège vacant, et il fut obligé de se retirer et de se faire élire de nouveau, bien que comme simple député seulement. La loi est parfaitement claire sur ce point. Je vois ici des députés à qui, m'a-t-on dit, on a offert des emplois qu'ils ont convenu d'accepter. En présence de ces faits, il est important que la Chambre siége de jour en jour. Les libertés du peuple, et les privilèges du premier ministre, sont attaqués par ce qui a lieu. Cette Chambre a des devoirs importants à remplir, et si elle siége de jour en jour, à l'heure ordinaire, elle sera en état de remplir ses devoirs si l'occasion s'en présente. Dans les circonstances, j'espère que le leader de la Chambre n'insistera pas pour faire adopter sa motion d'ajournement à mardi prochain.

M. WELDON: J'espère que l'honorable leader de la Chambre insistera sur l'adoption de sa motion d'ajournement pour la raison que le premier ministre, qui est responsable de cette demande faite à la Chambre, a déclaré que, à son avis, il est nécessaire de ne pas siéger vendredi, samedi et lundi pour lui permettre de réorganiser son cabinet. Quel avantage pour qui que ce soit, quelle protection pour le public, quel respect pour la sûreté publique peuvent exiger que les députés se réunissent vendredi et lundi et ajourner ensuite les séances? Je n'en vois pas. Ce sera gaspiller du temps. Nous désirons que la crise se termine le plus tôt possible. et si le premier ministre, qui est maintenant occupé à reconstituer son cabinet, est plus libre et moins dérangé si la Chambre s'ajourne pour deux ou trois jours—étant admis que nous voulons accorder à l'honorable monsieur autant de jours qu'il en demandera si la Chambre siége de jour en jour—je ne vois pas pourquoi le leader de la Chambre consentirait à la demande du chef de l'opposition. Je crois que l'adoption de la présente motion aura pour effet de mettre plus promptement fin à la crise, ce que nous devons tous avoir à cœur.

M. EDGAR: Au sujet de la prétention de l'honorable préopinant qu'il ne peut résulter aucun mal du fait d'accorder au premier ministre un délai de quatre jours au lieu de continuer les séances de la Chambre, demain, je demanderai à l'honorable député quel mal il peut y avoir à ce que nous siégions demain? Les règlements de la Chambre disent que la Chambre pourra le faire dans toutes les circonstances ordinaires.

Les députés sont tous ici. Ils se sont rendus dans la capitale pour légiférer ou du moins essayer de le faire; pour étudier, à tout événement, les besoins du pays, et non simplement pour se promener, pendant quatre jours, dans le voisinage des hôtels d'Ottawa. Les avantages que peut offrir cet ajournement ne justifient aucunement la prétention de l'honorable monsieur. Si le chef de la Chambre se présentait devant la Chambre à trois heures, de-

M. MILLS (Bothwell).

main, et déclarait qu'aucun progrès n'a été fait, la Chambre aimerait à recevoir ce renseignement, et le pays l'aimerait aussi. D'un autre côté, s'il est, comme nous l'espérons tous, capable d'annoncer qu'un progrès satisfaisant a été fait, la séance de la Chambre sera suspendue jusqu'à lundi, et le premier ministre pourra continuer son travail de réorganisation. Une séance de la Chambre d'un quart d'heure, demain, ou d'une demie-heure, lundi, pourrait-elle retarder le premier ministre dans l'accomplissement de la tâche qu'il a entreprise de remplir les places vacantes du cabinet? Pas le moins du monde.

A contraire, ces séances accéléreraient le travail de réorganisation; elles obligeraient le premier ministre à remplir plus rapidement son devoir; à compléter plus vite son cabinet. Le chef de la Chambre devrait, suivant moi, tenir compte de ces raisons, et ne pas s'efforcer, comme il le fait, de supprimer le droit incontestable qu'a le parlement, lorsqu'un ministère est en voie de réorganisation ou de formation, pendant que le parlement est en session, de demander, chaque jour, aux représentants du gouvernement, aux séances des Chambres, des explications sur le progrès accompli.

M. DAVIN: J'espère que le chef de la Chambre n'insistera pas sur l'adoption de sa motion. Ce parlement est le corps chargé de gouverner le pays, et cette tâche n'appartient pas au comité que nous appelons gouvernement et qui n'est qu'un comité de ce parlement. Les raisons qui m'engagent à prier mon honorable ami qui dirige actuellement la Chambre, de ne pas insister sur l'adoption de sa motion, sont celles-ci: Je dois d'abord accentuer mon opinion et protester contre cette tendance qui se manifeste dans la vie parlementaire en Canada, et qu'a le parlement de s'effacer devant le gouvernement.

Tous ceux qui ont observé la marche de nos institutions parlementaires, et qui ont siégé dans cette chambre, pendant sept ou huit ans, comme je l'ai fait, ont dû s'apercevoir de la constante tendance de la part des membres du parti dominant de s'effacer volontairement, eux-mêmes, devant le gouvernement—et la même chose aurait lieu, j'en suis sûr, si le parti de la gauche passait à la droite, vu que cette tendance semble exister dans l'atmosphère politique de ce pays. Or, le plus vite nous pourrions la faire disparaître, le mieux ce sera. D'un autre côté, nous constatons en même temps que le gouvernement tient à ce que ses partisans affirment le moins possible les droits du parlement. C'est pourtant ce parlement qui est chargé de gouverner le pays, c'est notre droit et notre devoir de connaître, chaque jour, quel progrès le travail de réorganisation du cabinet a fait dans les circonstances malheureuses que nous traversons. J'ajouterai, M. l'Orateur, que je ne parle pas plus maintenant dans les intérêts de nos institutions parlementaires—en m'adressant aux amis qui m'entourent—que dans les intérêts du parti conservateur, lui-même. Si les membres du parti conservateur avaient été plus soucieux de leur propre dignité de membres de cette Chambre, et si, de son côté, le gouvernement actuel avait eu plus d'égards envers les membres de ce parti, nous ne nous trouverions pas aujourd'hui en face de la crise malheureuse et sans précédent qui est l'objet du présent débat.